

**PROVINCE DE QUÉBEC,  
VILLE DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Crabtree tenue le lundi 8 avril 2024 à la salle du conseil, lieu ordinaire des séances, située au 111, 4e Avenue. Y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Isabel Desrochers  
Étienne Dupuis  
Véronique Payette  
Pascale Dupaul  
Sylvie Frigon

Est absent :  
Claude Laporte

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et greffier de la Ville de Crabtree.

**2024-0804-102**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

**2024-0804-103**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 11 MARS 2024**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024 soit adopté.

**ADOPTÉ**

**2024-0804-104**

**ADOPTION DES COMPTES**

En plus des comptes apparaissant aux listes :

Lot 1	729,95 \$	3 avril 2024
Lot 2.1	2 216,21 \$	3 avril 2024
Lot 2	78 196,82 \$	3 avril 2024

Pour lesquelles les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, et payés comme autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que, les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, **à l'exception du paiement ayant la référence CPF2400508 Maison des Jeunes au montant de 5 500\$ qui sera retiré et corrigé pour le 6 mai 2024**, les comptes du mois :

Lot 3	35 867,94 \$	3 avril 2024
Lot 4	<b><u>293 700,20 \$</u></b>	3 avril 2024

Soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**2024-0804-105**

**ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 mars 2024.

**ADOPTÉ**

**2024-0804-106**

**PÉRIODE DE QUESTIONS VERBALES ET ÉCRITES AUX MEMBRES DU CONSEIL**

N'ayant reçu aucune question écrite et personne n'étant présent dans la salle, le président d'assemblée met fin à la période de questions.

**2024-0804-107**

**PRÉSENTATION PAR LE MAIRE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2023**

Conformément aux dispositions de l'article 150.2.2 de la Loi sur les Cités et Villes, le maire, Mario Lasalle, présente le rapport des faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur externe de la Ville de Crabtree.

**QUE** le rapport des faits saillants du rapport financier 2023 soit diffusé par l'infolettre, par le site internet et par la page Facebook de la Ville.

**2024-0804-108**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE CHRISTIANE ARBOUR POUR L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT "LE RELAIS POUR LA VIE RIVE-NORD"**

Le Conseil prend connaissance d'une demande d'aide financière de madame Christiane Arbour, citoyenne de Crabtree, qui s'est inscrite à une activité de financement pour amasser des fonds pour la Société canadienne du cancer, le 8 juin à l'Île-des-Moulins, à Terrebonne

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'encourager cette initiative;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers, de verser une somme de 100 \$ à l'équipe de madame Arbour par la page de l'organisation pour l'encourager dans sa démarche.

**ADOPTÉ**

**2024-0804-109**

**DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE**

**ATTENDU QUE** le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

**ATTENDU QUE**, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

**ATTENDU QUE**, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

**ATTENDU QUE**, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

**ATTENDU QUE** l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

**ATTENDU QUE**, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

**ATTENDU QUE** les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

**ATTENDU QUE** le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Pascale Dupaul, et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

**QUE** le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

**QUE** le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

**QUE** le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

**QUE la** copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

**ADOPTÉ**

**2024-0804-110**

**EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LE CAMP DE JOUR 2024**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de faire l'embauche de personnel d'animation pour l'équipe d'animation du camp de jour de cet été.

**ATTENDU QUE** la Ville a lancé un concours pour pourvoir les postes d'animateurs à combler pour le camp de jour.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche du personnel suivant pour l'organisation du camp de jour :

Équipe d'animation :

Labelle, Calina	(1 <sup>re</sup> année d'expérience)
Lajoie, Félix	(1 <sup>re</sup> année d'expérience)
Rousseau, Mathieu	(1 <sup>re</sup> année d'expérience)
Paradis, Alexis	(2 <sup>e</sup> année d'expérience)

**QUE** le nombre d'heures travaillées ne soit confirmé que lorsque le nombre d'inscriptions au camp de jour sera connu ;

**QUE** les taux horaires soient fixés en fonction du nombre d'années de service selon la politique salariale pour les employés au département des loisirs et des travaux publics 2024 ;

**QUE** le directeur général, monsieur Pierre Rondeau, soit autorisé à signer les contrats de travail.

**ADOPTÉ**

2024-0804-111

**AVIS DE CHANGEMENT NO.2 - TRAVAUX PRISE D'EAU BRUTE**

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur a dû démolir et reconstruire une dalle sur le sol pour permettre le raccordement de 3 conduites entre la station et le bâtiment du puits de pompage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Véronique Payette, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'avis de changement no 2 (Référence: DC-MP-01 & DC-S-01) concernant le raccordement de la conduite de refoulement d'eau brute de 200 mm de diamètre, de la conduite de remplissage de 80 mm de diamètre et de la conduite d'air de 50 mm de diamètre à la station d'eau potable pour la somme de 16 309,69 \$ (taxes incluses);

**QUE** les coûts soient appliqués au règlement 2023-409.

**ADOPTÉ**

2024-0804-112

**MANDAT À NORDIKEAU POUR ANALYSE DE L'EAU DANS LA RIVIÈRE QUAREAU**

**ATTENDU QUE** le conseil veut s'assurer que le site de remplissage situé à Saint-Liguori sur le lot 4 372 409 n'affecte pas la qualité de l'eau brute puisée à la station de production d'eau potable;

**ATTENDU QUE** la firme Nordikeau a fourni une offre de service pour la réalisation de deux échantillons représentatifs de l'eau de la rivière à environ 50 mètres en amont et 50 mètres en aval du tuyau qui fait le déversement, et ce, à 2 reprises;

**ATTENDU QU'**on ne peut pas faire de travaux sur un terrain privé qui de plus n'est pas sur le territoire de Crabtree;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Véronique Payette, et unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service de la firme NORDIKEAU du 26 février 2024, préparée par Mélanie Leblanc pour la somme de 10 500\$ excluant les taxes ;

**QUE** la dépense soit financée par l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉ**

2024-0804-113

**AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES RUES ET DES TROTTOIRS**

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directrice des travaux publics à procéder à un appel d'offres pour le contrat de déneigement, sablage des rues et des trottoirs.

**ADOPTÉ**

2024-0804-114

**RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE À L'APPROBATION DU RÈGLEMENT 2024-421 CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044**

Le greffier dépose le certificat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement 2024-421 concernant le règlement de zonage et remplaçant le règlement de zonage 99-044 (LERM art. 555).

2024-0804-115

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN – RETRAIT PLACES SUBVENTIONNÉES EN GARDERIE POUR LE CPE ALLÉE D'ÉTOILES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;

**ATTENDU QUE** 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;

**ATTENDU QU'**en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson;

**ATTENDU QUE** le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain;

**ATTENDU QUE** le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;

**ATTENDU QUE** le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000\$;

**ATTENDU QUE** sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-Alain a accordé des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain;

**ATTENDU QU'**il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;

**ATTENDU QUE** le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;

**ATTENDU QU'**il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;

**ATTENDU QUE** la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;

**ATTENDU QUE** ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés;

**ATTENDU QUE** la ville de Crabtree est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers que la Ville de Crabtree appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmette un exemplaire de la présente résolution :

- à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain;
- à la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours;
- à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville;
- au premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay;
- aux porte-parole de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien;
- au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

**ADOPTÉ**

**2024-0804-116**

**ENTENTE DE GRÉ À GRÉ POUR SERVICE DES REPAS DU CAMP DE JOUR 2024**

**ATTENDU QUE** le règlement 2019-329 permet à la Ville de conclure des ententes de gré à gré pour des offres inférieures ou égales au seuil en vigueur pour les appels d'offres publics ;

**ATTENDU QUE** la Ville a demandé des prix à deux entreprises qui offrent le service de traiteur pour les repas hebdomadaires au camp de jour

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de: LE PETIT CHAPERON du 6 mars 2024 préparée par monsieur Martin Lemire, président, pour la somme maximale de 12 003,50 \$, incluant les taxes.

**QUE** les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-701-90-971-10.

**ADOPTÉ**

**2024-0804-117**

**JOURNÉE DE VISIBILITÉ LESBIENNE**

**ATTENDU QUE** le 26 avril marque depuis 1982 la Journée de visibilité lesbienne qui vise à :

- Mettre de l'avant les enjeux des femmes de la diversité sexuelle c'est-à-dire des femmes – et des personnes non binaires – qui s'identifient comme lesbiennes, gaies, bisexuelles, pansexuelles, ayant une sexualité fluide, asexuelle ou encore en questionnement ;
- Souligner leurs perspectives, défis et contributions trop souvent invisibilisés au sein des diverses manifestations LGBTQIA2S+ locales et internationales ;
- Combattre la lesbophobie dans toutes les sphères de la société.

**ATTENDU QUE** la Ville de Crabtree est consciente que les réalités des femmes sont souvent moins visibles en raison du croisement du sexisme et de l'homophobie, soit la lesbophobie.

**ATTENDU QUE** la Ville de Crabtree a à cœur de mettre en lumière les réalités, les réalisations et les défis spécifiques auxquels font face les lesbiennes et personnes lesbos-queer, afin de favoriser la compréhension, l'inclusion et l'égalité de tous et toutes au sein de la Ville.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** la Ville de Crabtree, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame la Journée de visibilité lesbienne le 26 avril de chaque année, manifestant ainsi de façon tangible son engagement à faire de la Ville de Crabtree, un endroit où les femmes et les personnes lesbo-queer ont leur place et peuvent s'épanouir et s'exprimer librement sans être discriminé-es.

**ADOPTÉ**

**2024-0804-118**

**PRÊT DU CENTRE GERVAIS DESROCHERS À L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE KIN-BALL DE LANAUDIÈRE**

**ATTENDU QUE** l'Association Régionale de Kin-ball de Lanaudière a fait une demande, de location sans frais pour le gala qui aura lieu le 25 mai 2024;

**ATTENDU QUE** la politique régissant les prêts de salle ne s'applique pas dans ce cas et que chaque demande doit passer devant le Conseil de ville ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le prêt du centre Gervais-Desrochers à l'Association Régionale de Kin-ball de Lanaudière pour le samedi 25 mai 2024.

**ADOPTÉ**

**2024-0804-119**

**AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES ARBITRES ET LES MARQUEURS DU TOURNOI DE HOCKEY DU 12 AU 14 AVRIL 2024**

**ATTENDU QUE** les bénévoles assurant l'organisation du tournoi de hockey n'ont pas les liquidités disponibles pour payer les frais d'opérations sur place (arbitres et marqueurs) ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

**D'autoriser** le paiement des arbitres à Charles-André Laramée, et ce, pour un montant maximal de 2 000 \$ (sans taxes) ;

D'autoriser le directeur général à faire le paiement pour les marqueurs pour un maximum de 500 \$ (sans taxes) ;

D'autoriser le déboursé de 750\$ en bourses pour les gagnants du tournoi;

**QUE** les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-701-30-990-00.

**ADOPTÉ**

**2024-0804-120**

**TIRAGE AU SORT POUR ATTRIBUTION DES SALLES POUR LA PÉRIODE DU TEMPS DES FÊTES**

**ATTENDU QUE** le conseil adoptait le 19 novembre 2007 la résolution R 309-2007, concernant la location de salle durant la période des Fêtes;

**ATTENDU QUE** selon la condition spécifique 4, qu'en cas de double demande, le tirage au sort devra déterminer la personne ou le groupe qui aura accès à la salle;

**ATTENDU QU'**il y a eu deux demandes pour la même date du 31 décembre et la même salle;

**ATTENDU QU'**il y a eu un tirage pour déterminer laquelle des 2 demandes serait acceptée.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers d'accorder les jours de location et la salle, soit le centre Gervais-Desrochers, aux personnes suivantes :

- Justine Jetté Desrosiers, 31 décembre 2024
- Madeleine Chênevert Dansereau, 28 décembre 2024

**ADOPTÉ**

**2024-0804-121**

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE ET À LA TABLE DES REPRÉSENTANTS EN 2024**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler, pour l'année 2024, l'adhésion à Loisir et Sport Lanaudière et à la Table des représentants pour la somme de 125 \$ excluant les taxes.

**QUE** les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-130-00-494-00.

**ADOPTÉ**

**2024-0804-122**

**PÉRIODE DE QUESTIONS VERBALES**

N'ayant reçu aucune question écrite et personne n'étant présent dans la salle, le président d'assemblée met fin à la période de questions.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 10.**

\_\_\_\_\_  
Mario Lasalle, maire

\_\_\_\_\_  
Pierre Rondeau, directeur général  
et greffier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.